

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/11/25-08-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 25 novembre 2022, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC),

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 10 novembre 2022,

Considérant que sont présentées au Conseil d'administration :

- La proposition du budget prévisionnel pour 2023 ;
- La programmation du reliquat budgétaire de 2021/2022.

DECIDE :

OBJET : Répartition des crédits Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2023 et programmation des reliquats de l'année universitaire 2021/2022

Le Conseil d'administration approuve :

- La répartition des crédits relatifs à la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour 2023
- La programmation des reliquats budgétaires de l'année universitaire 2021/2022, telles qu'annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents : 18

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille le 25 novembre 2022,

Eric BERTON,

Président d'Aix-Marseille Université



Conseil d'Administration

Programmation crédits CVEC

25 novembre 2022

Avis favorable de la CFVU du 10 novembre 2022

1. Programmation du reliquat 2022

- **Crédits 2022 :**

Total : 4 543 766,42 € dont part fixe : 2 995 986 € et part variable : 1 547 780,4 €

71 333 étudiants

part fixe = 42 €/étudiant

part fixe + part variable = 63,69 €/étudiant

- **Répartition :**

✓ Répartition initiale : 3 500 000€ approuvé par la commission *ad hoc* CVEC du 17 septembre 2021

✓ Solde restant à répartir : **1 043 766,4 €**

- **Proposition :**

- Abonder le fonds « projets d'investissement vie étudiante » :

Disponible à ce jour : **4 681 249 €**

+ 1 043 766,4 € = 5 725 015,4 €

3. Programmation crédits 2023

- **Programmation en 2 temps: 3 500 000 € ouverts dès janvier et reliquat à la rentrée 2023 quand on connaîtra le montant définitif de la part variable.**
- **Propositions :**
 - **Reconduction des enveloppes 2022.**
 - **Augmentation mécanique de la ligne « poste coordonnateur » et renfort RH bureau de la vie étudiante dû à la revalorisation du point d'indice, participation mutuelle et télétravail.**

Proposition de répartition

Répartition crédits CVEC	Total 2022	2023 BP
FSDIE (30% de l'enveloppe fixe)	914 873 €	914 873 €
SPORT SUAPS	303 799 €	303 799 €
SPORT ASAMU	140 800 €	148 640 €
Santé (15% de l'enveloppe fixe)	468 000 €	468 000 €
CULTURE	282 966 €	282 966 €
RSE handicap	26 640 €	26 640 €
RSE lutte contre les discriminations	26 640 €	26 640 €
RSE DD	52 102 €	52 102 €
CAMPUS	668 000 €	668 000 €
Poste suivi cvec	30 000 €	33 800 €
Vacations	8 000 €	8 000 €
Fonds d'investissement projets pluriannuels	1 043 766 €	
Appel à projet	299 150 €	276 822 €
renforcement moyens humains - BVE	149 000 €	159 688 €
DRI	90 030 €	90 030 €
Service respect égalité	40 000 €	40 000 €
Total	4 543 766 €	3 500 000 €

Éléments ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 10 novembre 2022,
soumis à l'approbation du CA du 25 novembre 2022